

Les tarifs des prestations de dépannage revalorisés

vendredi, 30 novembre 2018

La FNA annonce avoir été partie prenante dans l'augmentation du prix forfaitaire simple ou majoré du dépannage des véhicules légers sur autoroutes et routes express. Toutefois, la fédération n'est pas pleinement satisfaite face aux charges réelles supportées par les entreprises du secteur.



Le ministère de l'Économie et des Finances vient de publier l'arrêté relatif à la revalorisation des tarifs de dépannage des véhicules légers sur autoroutes et routes express. La FNA a pris part aux discussions et s'est aussi mobilisée pour obtenir une augmentation digne du service apporté aux usagers des autoroutes et routes express (conçédées, non conçédées et voies express). Grâce à ces efforts, la FNA a obtenu que le forfait de base pour un dépannage sur place passe de 123,90 € à 126,93 €, soit 2,45 % d'augmentation.

«Cette augmentation a minima a le mérite d'avoir donné lieu à des échanges constructifs avec la DGCCRF. La FNA a exposé des éléments objectifs prouvant l'inadéquation grandissante entre les charges réelles des entreprises -essentiellement des TPE- et les maxima fixés par les pouvoirs publics, détaille la FNA. On peut citer par exemple, l'évolution de l'inflation, du prix de la main d'œuvre, des carburants, du matériel roulant, les assurances, le coût du foncier... À cela s'ajoute de nouvelles contraintes financières telles que les formations, les certifications des entreprises, l'Adblue ou encore la géolocalisation.»

La FNA demande donc que la qualité et les conditions d'intervention des professionnels soient reconnues et revalorisées. Elle demande la remise à plat des tarifs et souhaite obtenir une majoration dès le début 2019.

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite